

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le VINGT ET UN JANVIER à 20H à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du QUINZE janvier 2021, sous la présidence de Monsieur DOMPOINT Daniel, maire.

Etaients présents : Mr Daniel Dompoin, maire,

Mr Mickaël BOUCHARD, Mr Marc DESIGAUD, Mr Fabien PICHON, Mme Sandrine REY,
Mr Thibault PIOT, Mme Carmen PIOT, Mr Yann DABROWSKI, Mr Michel PUYMARTIN,
Mme Nadine VIOLLAND, Mr Paul LECOMTE, Mme Sandrine CHATELARD

Absents excusés :

Mme Juliette REYNAUD pouvoir à Mme Sandrine REY

Mr Gilles HALLER pouvoir à Mr Fabien PICHON

Mr Sébastien SCHAFF **absent**

Secrétaire de séance : MME Carmen PIOT

[VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020](#)

[CHANGEMENT DE PRESTATAIRE POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES DE LA COMMUNE AVEC LA PREFECTURE DE L'AIN](#)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 mai 2018 concernant la mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires de la commune avec la Préfecture de l'Ain.

Informe qu'en raison des difficultés rencontrées avec le fournisseur Berger Levrault, il souhaite changer de prestataire en comptabilité, pour travailler avec le logiciel CERIG, et sa plateforme S2low.

Le pack logiciel et sa prestation s'élèvent à 5 625€HT soit 6 750€ TTC

Rappelle que cette télétransmission comprend :

- Le scellement du flux dans TotEM avant la télétransmission et le respect du format XML
- La télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires afférents à un exercice
- La complétude des actes budgétaires transmis

- L'envoi concomitant, via Actes réglementaires, de la délibération de l'organe délibérant et de la dernière page du document budgétaire signée par les membres du conseil municipal et du maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à procéder à la télétransmission en Préfecture, des actes soumis au contrôle de légalité, avec le fournisseur CERIG, via la plateforme S2low.
- **Autorise le Maire** à signer électroniquement les actes télétransmis
- **Donne son accord** pour que Monsieur le Maire signe les contrats à venir et l'avenant à la convention de la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis contrôle de légalité avec la Préfecture de Bourg en Bresse, représentant de l'Etat à cet effet.

BOURSE CENTRE AERE :

Le maire rappelle la délibération du 19 septembre 2014 concernant l'attribution d'une bourse pour le centre aéré

Une subvention de 5.00 € est allouée par jour et par enfant, pour une durée maximum de 30 jours par an pour les enfants dont les parents sont domiciliés à Beauregard et qui fréquentent un centre de vacances et de loisirs (habilité ou enregistré) selon les conditions suivantes :

- L'aide sera accordée uniquement pour la fréquentation d'un centre pendant les vacances scolaires
- Cette subvention sera octroyée jusqu'à l'âge de 15 ans.
- La somme correspondante à la participation communale sera mandatée aux centres de vacances et de loisirs concernés sur présentation d'un justificatif de présence de l'enfant, d'une facture et de l'accord de la mairie délivré aux parents avant le séjour de l'enfant.

QUESTIONS DIVERSES :

- Présence d'une stagiaire pendant 2 mois dans le domaine de l'administration
- Dossier en cours de traitement pour l'abris bus et les signaux lumineux sur les passages pour piétons
- Pizza LULU commencera à partir de Février pour une vente et livraison à domicile
- Vivre ensemble en Calade : 1^{ère} habitation à Beauregard
- Travaux sur la passerelle de Beauregard : changement de tuyau du pont. Les travaux seront réalisés sur le mois de février 2021 et sont estimés à 220 000 €
- Réalisation d'une chronique : coût estimé à environ 4 600 € et 1 100 € d'annonceurs.
- La barrière du parking sur les berges de la Saône, à côté du terrain de basket, sera installée et fermée les nuits pour éviter les trafics et le dépôt sauvage de débris.